

L'ECHO BEGADANAIS

LE MAGAZINE DE MA COMMUNE

Numéro 27



SOMMAIRE :

Le mot du Maire

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de la séance du 20/01/21

Extrait de la séance du 10/02/21

Extrait de la séance du 24/03/21

VIVRE ENSEMBLE

À l'École :

Inscription rentrée 2021

Des chocolats pour Pâques

Manifestations passées

Distribution des paniers gourmands

Manifestations à venir

Cérémonie du 8 mai

Suspension des activités associatives

ACTUALITES

Elections régionales et départementales 2021

Arrêt de l'association des Amis de l'église

Ouverture du cabinet médical

Une centenaire au village

Modification du sens de circulation

PRATIQUE

Ramassage des déjections canines

Rappel de règles d'urbanisme

Sondage éclairage public

Bégadanaï, Bégadanaïses, Chers amis,

L'optimisme affiché lors de la dernière édition du bulletin municipal s'est trouvé mis à mal suite à l'annonce du 3^{ème} confinement pour lutter contre la pandémie qui touche le pays depuis plus d'un an. La campagne de vaccination s'est mise en place sur notre territoire, soit en centre, soit en cabinet médical ou en pharmacie, avec une efficacité dans l'organisation qui pourrait être discutable mais qui pourrait être un moyen de sortir de la crise, associée à la poursuite du respect des gestes barrières et de distanciation que nous connaissons tous maintenant.

La fermeture de l'école et du centre de loisirs a contraint enfants, parents, enseignants et l'ensemble des intervenants à faire face à une nouvelle organisation.

Néanmoins, le travail au sein de la municipalité s'est poursuivi avec l'adoption du compte administratif 2020 et l'élaboration du budget 2021. Les grandes orientations cette année porteront essentiellement sur des investissements à destination des bâtiments. La première tranche des travaux a été consacrée au projet du cabinet médical et infirmier en lieu et place de l'ancien local commercial, pour une ouverture prévue en Mai. Un projet débuté sous l'ancien mandat et mené avec le soutien de notre pharmacien à qui j'adresse mes remerciements pour sa collaboration. Une autre tranche de travaux portera dès cet été sur la réfection des sols et des peintures de quatre classes de l'école pour redonner un peu d'éclat aux locaux et soutenir l'accueil des enfants que nous souhaiterions toujours plus nombreux. Viendront ensuite des travaux prévus au Foyer Rural pour l'embellissement des clôtures en prévision d'un aménagement extérieur attenant à la Maison des Associations. La voirie ne sera pas en reste avec une nouvelle tranche de réfection des routes. Enfin, suite à l'étude de restructuration du cimetière et au lancement de la mission de récupération des tombes sans titre de concession situées sur les champs communs, les travaux de relevage des tombes déclarées abandonnées devraient débuter cette année également dans une proportion qui reste encore à déterminer. Ces travaux d'investissement seront menés en partie grâce à des subventions départementales et locales sans recours à des emprunts supplémentaires.

Le budget de fonctionnement - dont 40 % est consacré aux charges de personnel titulaire communal, technique et administratif, et non titulaire pour le remplacement d'agents absents en arrêt maladie, + près de 30 % à des charges à caractère général et d'entretien, + 12 % à la gestion courante et financière, + 18 % en virement à la section d'investissement - sera financé par les produits de service, le reversement sur les recettes d'imposition, de taxes et d'attribution de la CDC, les dotations et participations ainsi que de produits de gestion courante, auxquels s'ajoute un excédent de fonctionnement reporté 2020, signe d'une bonne gestion des dépenses de la commune.

La vie communale c'est aussi la vie associative, toujours en berne depuis près d'un an. Je connais et partage les difficultés liées à cet « isolement » que vous subissez avec l'arrêt des activités festives, sportives et récréatives. Je souhaite que les efforts que nous menons collectivement et individuellement, soient bientôt récompensés pour permettre de nous retrouver.

En attendant, prenez bien soin de vous.

Jean-Robert DUHET, Maire

30/04/21

Publication : Mairie
Rédaction : commission communication
Impression : SEMA Lesparre
Tirage : 500 exemplaires

Extrait de la Séance du 20/01/2021:

Création d'un cabinet médical : le conseil municipal approuve le projet pour un budget prévisionnel estimé par l'architecte de 70 766,00€ TTC et sollicite la demande de subvention au département de 14 732,50€.

Désignation d'un correspondant défense : Mr Richard Degas est élu comme correspondant défense et s'occupera notamment du recensement militaire.

Recensement INSEE : au 1er janvier 2021, la population totale de Bégadan est de 920 habitants.

Extrait de la Séance du 10/02/2021:

Désignation d'un délégué suppléant au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Médoc : suite à la démission de Marie Baquière du conseil municipal, Samuel Campet a été élu pour la remplacer.

Rénovation – demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2021 : le conseil souhaiterait faire rénover la toiture du foyer rural, de l'école et les menuiseries des classes pour un montant estimé de 213 077,44€ et sollicite l'octroi d'une subvention pour 142 051,60€.

Subvention exceptionnelle AFM Téléthon : la commune a versé 100 € à l'association suite à la non-organisation du loto du Téléthon sur la commune.

Repas des aînés : l'ensemble du conseil municipal a souhaité offrir des paniers gourmands aux bégadanaïses de plus de 70 ans en remplacement du traditionnel repas des aînés du premier dimanche de mars.

Centenaire : les élus ont offert un bouquet pour les 100 ans de Marie Jeannine Bibey.

Extrait de la Séance du 24/03/2021:

Vote du compte administratif 2020 : le conseil arrête les comptes 2020 avec un excédent reporté de 141 777,02€.

Acceptation d'un don pour les travaux de l'église : l'association des amis de l'église est dissoute et fait don de 6 496,19€ à la mairie pour les travaux de restauration des portes de celle-ci et de la peinture des anges.

Voirie : Mr Didier Teynac, responsable de la commission voirie, informe de la réception des travaux de la rue du 19 mars. Le conseil a opté pour la mise en sens unique de la Rue du Bourg. La mairie a décidé d'acheter des distributeurs de sachets avec poubelles pour déjections canines face à la prolifération d'excréments sur la place du monument aux morts et aux abords du cabinet vétérinaire.

Débroussailleuse : le conseil remercie Mr Michel Quillaud pour son don d'une débroussailleuse.

Tirage au sort pour le jury d'assises 2022 : il a été procédé au tirage au sort de deux électeurs sur la liste électorale en vue de l'établissement de la liste préparatoire annuelle du jury criminel pour 2022.

À L'ÉCOLE

Inscription rentrée scolaire septembre 2021

En vue d'une première inscription à l'école d'un enfant, nous invitons dès à présent les parents à se rapprocher du secrétariat, munis du livret de famille, du carnet de santé et du certificat médical d'aptitude à la vie scolaire de l'enfant, et un justificatif de domicile. Les inscriptions sont ouvertes au secrétariat de mairie car **les effectifs de l'école doivent être connus le plus tôt possible.**

Des chocolats pour Pâques

L'association des parents d'élèves de Bégadan ne pouvant pas organiser une chasse aux œufs pour cause de fermeture de l'école, a distribué à nos chères têtes blondes un panier confectionné par les enfants rempli de chocolats ainsi qu'un livre. Merci beaucoup à Nancy Lagune et son équipe pour le travail effectué pour le bonheur de nos enfants.



VIVRE ENSEMBLE

Distribution des paniers gourmands aux aînés

Privés du traditionnel repas qui les rassemblait dans une ambiance festive et conviviale, les quelques **165 aînés** de la commune âgés de plus de 70 ans ont reçu un colis gourmand confectionné par la jolie boutique les Délices du Palais à Lesparre qui propose des produits de qualité. Un choix assumé de la municipalité de donner l'occasion de faire découvrir des spécialités régionales qui ne sont pas distribuées en grande surface ou issues de l'industrie agro-alimentaire de base. Nous espérons avoir contenté le plus grand nombre ... en attendant de pouvoir se retrouver à table pour l'édition 2022.

MANIFESTATIONS À VENIR

Cérémonie du 8 Mai

La pandémie de Covid-19 va sans doute bouleverser à nouveau les hommages rendus le 8 mai prochain à tous ceux qui ont combattu pour la France. La traditionnelle cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 devrait très probablement encore se dérouler sans public. Une gerbe sera déposée au Monument aux morts, et une au cimetière. De nombreux tissus bleu-blanc-rouge seront probablement observés aux fenêtres samedi 8 mai 2021. En effet, Emmanuel Macron avait invité les Français à sortir leurs drapeaux aux fenêtres à l'occasion des premières célébrations du 8 mai sous Covid, l'an dernier.

Suspension des activités des associations

La crise sanitaire que nous traversons, a obligé les associations à mettre leurs activités entre parenthèses. Les lotos et autres soirées ne sont pas autorisés, pas plus que les autres activités. Il était déjà difficile pour elles de capter des bénévoles en temps normal, alors dans la situation actuelle c'est encore plus dur. Cette année encore, les activités estivales des associations telles que la Fête de la Saint Jean et la Fête du Port de By sont annulées. Enfin, si la situation n'évolue pas elles seront annulées.

Cependant, si le virus nous laisse un peu de répit, il n'est pas exclu que le Comité des Fêtes de Bégadan nous réserve une surprise. Il en va de même pour le Comité de Fête du Port de By, sans oublier le 14 juillet. Alors croisons les doigts et espérons que nous pourrions tous nous retrouver autour d'un verre et d'un bon repas.

ACTUALITES

Elections régionales – départementales 2021

Les dates initiales des élections régionales et départementales prévues en mars 2021 ont été reportées en juin en raison de la crise sanitaire. Après avoir reçu l'avis du conseil scientifique sur les risques liés à l'organisation des élections et consulté les maires, le gouvernement a décidé de maintenir le scrutin en juin mais en le repoussant d'une semaine, soit **les 20 et 27 juin 2021. Deux bureaux de vote seront installés dans le Foyer Rural**, afin de respecter les strictes consignes d'hygiène et de sécurité, dans ce contexte de pandémie

Arrêt de l'Association Les amis de l'église

Après des années de précieux et loyaux services au sein de leur association, Mme Durieux, Présidente de l'association, et son équipe ont décidé, à contre cœur, de cesser l'activité de leur association des Amis de l'Eglise en raison en autre d'un manque de bénévoles et de relève pour poursuivre leur mission. Pendant de nombreuses années, l'association a porté des animations ... Les Echappées Musicales, des concerts de musique ... dans le but de récolter des fonds pour participer à l'entretien de notre église comme la réfection du bourdon pour ne citer qu'elle. Pour clôturer leur compte, l'association a reversé près de 6500 € à la commune. Ce don conséquent sera utilisé pour permettre de refaire les portes extérieures ainsi que la peinture des statues des anges. Au nom du conseil municipal et de la population, recevez nos plus sincères remerciements pour tout ce que vous avez accompli pour la sauvegarde du patrimoine historique et culturel de notre commune.

Ouverture du Cabinet Médical

Loin du film « Un village presque parfait » dans lequel de facétieux stratagèmes étaient mis en œuvre pour trouver un médecin de village, les longs mois de recherche avec l'appui de Cédric Puyjournain notre pharmacien, ont enfin permis d'intéresser un médecin libéral à s'établir dans notre commune. Le Dr Pierre-Henri Gorioux devrait débiter ses consultations dans le courant du mois de Mai au rythme d'une fois par semaine sur site pour commencer. Il s'appuiera sur ses confrères infirmiers pour développer la téléconsultation au cabinet et à domicile. Une manière moderne de répondre aux besoins de santé publique de notre secteur. Les travaux d'investissement d'aménagement de 30.000 € avec une petite subvention de la DETR portés par la municipalité ont été rondement menés et nous profitons de ce bulletin pour saluer les artisans qui sont intervenus rapidement. Le local médical se compose de deux salles d'attente, trois salles de consultation et des sanitaires. Il accueille également le cabinet d'infirmiers de Norbert Baissac, Frédérique Danty, Christel Quemenaire et Claire Lagens James que vous connaissez tous déjà. Nous leur souhaitons à tous une bonne installation et tout le succès possible dans leur entreprise.



Dr Gorioux au centre

Une centenaire de plus au village ...

Le 10 février dernier, Jeanine Bibey a fêté ses 100 ans à la maison de retraite de Saint-Léonard. Après Mme Laboy l'an dernier, on peut donc affirmer que la vie à Bégadan est douce et fait des centenaires. C'est donc avec émotion et fierté que je te souhaite un joyeux anniversaire ma petite mamie (Hervé)



Modification du sens de circulation

La rue du bourg qui part de la Place de la Musique pour rejoindre la route du Moulin de Cassy va être mise en sens unique. Le sens de circulation se fera donc de la Place de la Musique en direction de la route du Moulin de Cassy et sera en sens interdit depuis la rue Fabienne Lambert jusqu'à la Place de la Musique.

PRATIQUE

Ramassage des déjections canines

Rien n'est plus désagréable que de voir les trottoirs et les espaces publics encombrés des déjections de nos amis à quatre pattes, qui peuvent également provoquer glissades et chutes accidentelles, et dégagent une odeur très désagréable pour les passants et riverains. **Ramassez les déjections de votre animal sans laisser aux autres le souvenir désagréable de son passage...** Pour que les Bégadonais continuent à profiter d'une commune propre, nous rappelons aux propriétaires de chiens que les déjections canines sont très simples à ramasser. Il suffit pour cela d'un sac plastique que l'on emporte avec soi avant d'aller promener son chien. **La commune de Bégadan incite au ramassage des déjections canines, et propose pour ce faire deux bornes de distribution de sacs : une dans le massif devant le cabinet vétérinaire, et une autre contre le mur de la bibliothèque dans l'allée côté monument aux morts.** Son utilisation est simple : introduisez la main dans le sac, ramassez la déjection, retournez le sac afin de le fermer et jetez le dans la poubelle la plus proche. **Un geste citoyen qui vous prendra moins d'une minute !! Des trottoirs et des espaces verts propres, c'est possible ! Il appartient aux maîtres d'adopter un comportement responsable.** Au même titre qu'un dépôt sauvage, l'abandon de déjections sur la voie publique, trottoirs, espaces verts publics, espaces de jeux etc. peut être **sanctionné par une amende de 35 €.**



Rappel des règles et bonnes pratiques d'urbanisme

La Commission Urbanisme a constaté sur notre commune de Bégadan, de plus en plus de manquements aux règles d'Urbanisme. Nous voyons plusieurs situations :

- Ceux qui ne savent pas, réalisent des travaux sans autorisation et se mettent en règle après un courrier,
- Ceux qui viennent se renseigner au secrétariat de la Mairie sur la faisabilité d'un projet et le réalisent, malgré un avis préalable défavorable,
- Ceux qui réalisent les travaux et restent sourds aux visites et courriers de la Mairie.

Nous vous rappelons que pour tous travaux, le dépôt préalable auprès des services de la Mairie, permis/autorisation de construire suivant la nature des travaux, agrandissement, piscine, modification de façade, etc..., ou une autorisation de démolition est indispensable.

De plus, nous voulons ici, vous alerter que vous vous mettriez hors la loi vis-à-vis du code de l'urbanisme, du service des impôts et de la commune, en ne respectant pas cette procédure. Sachez qu'aucune procédure entamée n'est abandonnée et qu'en cas de non mise en conformité les sanctions prévues seront appliquées.

La Commission Urbanisme découvre également très régulièrement la présence ou l'installation récente de mobil-homes sur notre commune. Certains sont même utilisés pour faire de la location !!!

Le code de l'urbanisme prévoit dans la loi sur les résidences mobiles de loisirs, dans l'article R111-42 créé par décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015, que les résidences mobiles de loisirs ne peuvent être installées que :

- Dans les parcs résidentiels de loisirs spécialement aménagés à cet effet.
- Dans les villages de vacances classés en hébergement léger en application du code du tourisme.
- Dans les terrains de camping régulièrement créés, à l'exception de ceux créés par une déclaration préalable ou créés sans autorisation d'aménager, par une déclaration en mairie, sur le fondement des dispositions du code de l'urbanisme dans leur rédaction antérieure au 1^{er} octobre 2007 ou constituant des aires naturelles de camping.

Vous comprendrez donc que ce n'est pas la commune de Bégadan qui interdit les mobil-homes, mais bien le code de l'urbanisme !!!

La commune de Bégadan PEUT toutefois tolérer l'installation d'un mobil-home de façon temporaire, avec des dates précises, le temps d'une construction ou de travaux, cela bien sûr après demande déposée auprès du secrétariat et validée par le Maire.

Pour information, à ce jour, la Commission Urbanisme et le Conseil Municipal sont engagés dans une dizaine de dossiers pour présences illégales de mobil-homes ou constructions illicites.

Pour certaines, la mise en conformité est en cours, mais pour d'autres, la voie amiable n'ayant malheureusement rien donné, des procédures vont être engagées.

En conclusion, dans tous les cas, si vous avez un projet de quelque ordre que ce soit, agrandissement, démolition, modification de façade, piscine, etc... **n'hésitez pas à vous rendre ou à appeler le secrétariat de la Mairie, nos secrétaires sauront vous indiquer les démarches à suivre et éviter ainsi tous problèmes.**

Sondage anonyme sur l'arrêt de l'éclairage public de 00h00 à 05h00

Aujourd'hui, dans la lutte contre le réchauffement climatique, la tendance est à l'économie d'énergie. Dans cette optique associée à une économie financière non négligeable, le Conseil Municipal, a évoqué l'idée de passer à l'arrêt de l'éclairage public entre 0h00 et 5h00. Avant d'en prendre la décision, une concertation sous forme de sondage auprès de la population semblait intéressante.

Nous vous proposons donc de donner votre avis à la suggestion via ce bulletin anonyme, à découper et à déposer dans l'urne prévue à cet effet au secrétariat de la Mairie ou dans la boîte à lettres de la Mairie, au plus tard le 15 septembre 2021.



Favorable à l'arrêt de l'éclairage public entre 0h00 et 5h00
Réponse au plus tard le 15/09/2021

OUI

NON